



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
Coordination et Animation Territoriale**

Affaire suivie par : Cyrille VALLEE
Tel : 05 94 39 47 40
cyrille.vallee@guyane.pref.gouv.fr

Cayenne, le 25 février 2022

Note à l'attention des membres de l'OPMR de Guyane

Prix maxima des produits pétroliers pour le mois de mars 2022

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Les cours du pétrole Brent sont en hausse en raison des tensions, sur le dossier ukrainien, entre les Etats-Unis et l'Europe d'une part et la Russie d'autre part.

Ainsi, au mois de février 2022, les 15 premières cotations du pétrole Brent s'établissent en moyenne à 96,91 \$ le baril, soit une augmentation de + 13,02 % par rapport au mois de janvier 2022 (moyenne de 85,75 \$ le baril).

Concernant la cotation d'achat de Butane, elle s'établit à 687,56 \$ la tonne contre 669,57 \$ la tonne au mois de janvier 2022, soit une hausse de + 2,69 %.

La parité euro/ dollar est plus favorable. Elle passe de 1,1353 au mois de janvier 2022 à 1,1372 au mois de février 2022.

A compter du 1er mars 2022, zéro heure, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi en Guyane :

- super sans plomb : **1,98 €/l** contre 1,89 €/l au mois de février 2022, **soit une augmentation de 0,09 €**,
- gazole route : **1,79 €/l** contre 1,71 €/l au mois de février 2022, **soit une augmentation de 0,08 €**,
- bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : **27,68 €** contre 27,52 € au mois de février 2022, **soit une augmentation de 0,16 €**.

Le préfet,



Mesdames et Messieurs les membres de l'OPMR de Guyane

Thierry QUEFFELEC

